



Observatoire national de
la protection de l'enfance

Paris, le 16 mars 2016

Communiqué de presse

n°2016-6

Protection de l'enfant : les nouvelles dispositions

issues de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016

relative à la protection de l'enfant

Notes d'actualité

Suite à la promulgation au *Journal officiel* de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, l'**Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)** (nouvelle dénomination de l'ancien Observatoire national de l'enfance en danger – ONED) édite deux notes d'actualité.

La première, intitulée « Protection de l'enfant : les nouvelles dispositions issues de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant », propose une analyse argumentée des principales avancées de la nouvelle loi. [Lire la note.](#)

La seconde, intitulée « Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 et feuille de route ministérielle portant sur la protection de l'enfant : les dispositions relatives aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) », expose les dispositions qui concernent plus particulièrement les observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE). [Lire la note.](#)

Ces deux notes d'actualité sont disponibles en téléchargement en page d'accueil du site de l'ONPE www.oned.gouv.fr et parmi [nos publications](#).

Contact presse

Tel : 01 53 06 68 92/direction@oned.gouv.fr

Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger